



Ville de Mitry-Mory

Délibération du Conseil Municipal

Département de la Seine et Marne

Arrondissement de Meaux

Canton de Mitry-Mory

REÇU EN PREFECTURE

Le 17 février 2015

VIA DOTELEC - FAST Actes

077-217702943-20150217-lmc1D0000910-DE

Nombre de Conseillers Municipaux

- en exercice	: 33
- présents	: 26
- absents excusés représentés	: 4
- absents excusés non représentés	: 2
- absents	: 1

Séance du 12 février 2015

L'an deux mille quinze, le 12 février, le Conseil municipal, légalement convoqué le 06 février, s'est assemblé à Salle Jean Vilar, 5 avenue Jean-Baptiste Clément à 20 heures 30, sous la présidence de Corinne DUPONT, Maire.

Présents :

Mme Corinne DUPONT, Mme Marianne MARGATE, M. Franck SUREAU, Mme Laure GREUZAT, M. Benoît PENEZ, Mlle Naima BOUADLA, M. Luc MARION, Mme Charlotte BLANDIOT FARIDE, M. Gilbert TROUILLET, Mme Josiane MARCOUD, M. Jean BOUGEARD, M. Guy DARAGON, Mme Dominique DUIGOU, M. Farid DJABALI, Mme Yannick REIS LAGARTO, Mme Louise DELABY, M. Mohamed KACHOUR, Mme Julie MOREL, Mlle Audrey MERET, M. Gérard GAUTHIER, M. Philippe LALOUE, Mme Dominique MANIERE, Mme Corinne ADAMSKI - CAEKAERT, Mme Farida BENMOUSSA, M. Laurent PRUGNEAU, Mme Isabelle PEREIRA

Absents excusés représentés :

M. Jacques DURIN donne pouvoir à Mme Corinne DUPONT, Mme Claire KAHN donne pouvoir à Mme Laure GREUZAT, M. Vincent BOT donne pouvoir à M. Luc MARION, M. Sun-Lay TAN donne pouvoir à M. Laurent PRUGNEAU

Absents excusés non représentés :

M. Christian GRANDAY, M. Jean-Pierre BONTOUX

Absents :

Mme Florence AUDONNET

Secrétaire de séance : Mlle Naima BOUADLA

---oOo---

Délibération n°2015.00009 : Ressources humaines - Conventions avec le Centre de Gestion de Seine-et-Marne de la fonction publique territoriale relatives à la médecine professionnelle, à l'Hygiène et à la sécurité au travail

Délibération n°2015.00009 : Ressources humaines - Conventions avec le Centre de Gestion de Seine-et-Marne de la fonction publique territoriale relatives à la médecine professionnelle, à l'Hygiène et à la sécurité au travail

Le Conseil Municipal,

Sur le rapport et la proposition de Madame Marianne MARGATE, lère Adjointe au Maire, déléguée à l'aménagement du territoire, au développement durable et aux transports,

Vu la loi n° 83-634 du 13 juillet 1983 modifiée portant droits et obligations des fonctionnaires, dite loi Le Pors, notamment son article 23 ;

Vu la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984 modifiée portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique territoriale, notamment son article 25, son article 26-1 et son article 108-2;

Vu le décret n° 85-603 du 10 juin 1985 modifié relatif à l'hygiène et à la sécurité du travail ainsi qu'à la médecine professionnelle et préventive dans la fonction publique territoriale ;

Vu le décret n° 87-602 du 30 juillet 1987 modifié pris pour l'application de la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984 portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique territoriale et relatif à l'organisation des comités médicaux, aux conditions d'aptitude physique et au régime des congés de maladie des fonctionnaires territoriaux, notamment ses articles 9, 16, 23, 24 et 33 ;

Considérant que les missions facultatives du Centre de gestion de Seine-et-Marne de la fonction publique territoriale contribuent à aider la commune à mettre en place une politique de prévention des risques professionnels et de santé au travail et de respecter ainsi ses obligations légales et réglementaires ;

Considérant la nécessité de s'affilier aux services facultatifs du Centre de gestion par voie de convention ;

Considérant les tarifs arrêtés par le Centre de gestion de Seine-et-Marne pour l'année 2015, annexés à la présente délibération ;

Vu l'avis favorable de la Commission Administration Générale du 5 février 2015 ;

DELIBERE

A l'unanimité,

APPROUVE pour l'année 2015 et les années suivantes la convention présentée par le Centre de gestion de Seine-et-Marne relative à la mission de médecine préventive ;

APPROUVE pour l'année 2015 et les années suivantes la convention présentée par le Centre de gestion de Seine-et-Marne relative à la mission d'inspection dans le domaine de la santé et de la sécurité au travail ;

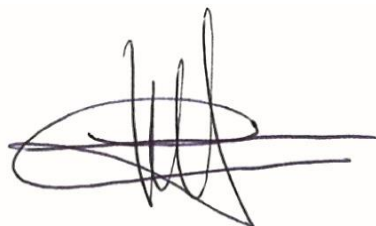
APPROUVE pour l'année 2015 et les années suivantes la convention présentée par le Centre de gestion de Seine-et-Marne relative aux actions de conseil et de formation dans le domaine de la santé et de la sécurité au travail ;

AUTORISE le Maire à signer lesdites conventions ;

PRECISE que les crédits afférents à la dépense seront inscrits au budget communal, chapitre 012, fonction 020.

Et ont, les membres présents, signé au registre.

Pour extrait conforme,
Corinne DUPONT



Maire de Mitry-Mory

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours auprès du Tribunal Administratif de Melun dans un délai de deux mois à compter de son affichage et de sa transmission au contrôle de légalité.